

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique!

SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN



LE SAVIEZ-VOUS ?

- IL VIT DANS UN RAYON DE 150M
- IL EST PLUS PETIT QU'UNE PIÈCE DE 1 CENTIME D'€ (5mm)
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL CRÉE DES NUISANCES AU QUOTIDIEN
- LA FEMELLE PEUT PONDRE JUSQU'À 200 ŒUFS
- IL PEUT TRANSMETTRE la dengue, le chikungunya ou le zika dans certaines conditions

AGENTS D'ENTRETIEN, VOTRE MOBILISATION EST ESSENTIELLE

Les gîtes larvaires spécifiques de la voirie et des espaces publics non bâtis

Les autres gîtes larvaires retrouvés dans tous les milieux

Les gîtes de reproduction d'*Aedes albopictus*, dit moustique tigre, sont majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milieu urbain ou périurbain, au sein des domiciles privés (cours, jardins, balcons...) mais aussi des espaces collectifs. La femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau et ceci dans toute sorte de réceptacles : vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagés, pièges à sable des bouches d'égouts, creux d'arbre, etc.



Les gîtes larvaires spécifiques de la voirie et des espaces publics non bâtis

- Avaloirs pluviaux, pièges à sable, réseaux techniques...
- Bornes de chantiers
- Creux d'arbres
- Bassins d'eau claire
- Cimetières

Les autres gîtes larvaires retrouvés dans tous les milieux

- Jardinières, soucoupes sous les pots de fleurs, vases
- Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées
- Réserves d'eau : bidons, bacs pour arrosage
- Stockages d'objets susceptibles de conserver l'eau

FICHE PRATIQUE

La lutte contre la prolifération du moustique tigre

Contrairement à la majorité des espèces de moustiques "autochtones", le moustique *Aedes albopictus*, espèce invasive, est inféodé aux zones urbaines et péri-urbaines du fait de la nature de ses gîtes de reproduction constitués de petites "collections" d'eau.

Il s'agit d'un moustique très agressif et donc particulièrement nuisant pour l'homme.

Son degré de progression dans un département est très rapide, puisqu'il peut le coloniser dans sa grande majorité en moins de 10 ans.

La destruction des gîtes larvaires : une priorité

Afin de lutter contre la prolifération de cette espèce de moustiques, les seules mesures efficaces consistent à détruire ses gîtes de reproduction constitués de petites collections d'eau

Ce moustique n'ayant pas la capacité de voler très loin (150 mètres maximum), sa présence est toujours liée à l'existence de gîtes larvaires chez soi ou dans le proche voisinage.

Outre la destruction des gîtes larvaires dans le lieu où sont ressenties les nuisances, des actions doivent être initiées à l'échelon d'un quartier ou de la commune, dans les espaces publics et privés, afin de faire diminuer la densité de population de ce moustique d'une façon globale. Il s'agit alors d'actions ciblées visant la mobilisation de la population et de collectivité (mobilisation sociale).

Exemples de gîtes larvaires :

- soucoupes de pots de fleurs
- bidons de stockage d'eaux pluviales
- mobilier de jardin (pieds de parasols ...)
- jouets
- terrasses sur plots, toits terrasses, tabourets d'évacuation des eaux pluviales, coffrets techniques, etc...
- piscines abandonnées ou bâches

La suppression des gîtes consiste à les vider (solution à privilégier), les **couvrir**, les **remplir** de sable ou gravillons, etc.

Cas des réserves d'eaux pluviales

Objectif : rendre l'accès à l'eau impossible aux moustiques

Moyens :

- Prévoir des systèmes de stockages conçus de façon à ce que l'accès à l'eau par les moustiques tigres **soit impossible de façon pérenne** : arrivée et sortie d'eau indépendantes, trop-plein, arrivée d'eau déconnectée et isolée de la lame d'eau.
- **couvrir les réservoirs ouverts à l'air libre** avec une moustiquaire ou un tissu fin, bien tendu afin qu'il n'entre pas au contact de l'eau.

Des gestes simples

Partout, supprimez les collections d'eaux

Avaloirs pluviaux, pièges à sable, réseaux techniques, bornes de chantiers, bassins d'eau claire, creux d'arbres

- ▶ Cartographiez et traitez (anti-larvaire) lors de leur mise en eau

Cimetières

- ▶ Incitez à une pratique modifiée (pas d'eau dans les vases, à la place : sable humide)

Jardinières

- ▶ Raisonnez-leur arrosage. Terre humide, jamais d'eau apparente

Soucoupes sous les pots de fleurs, vases

- ▶ Videz-les au moins une fois par semaine ou remplissez de sable qui, mouillé, permet à la plante d'y puiser son eau

Gouttières, rigoles d'évacuation obstruées

- ▶ Curez-les et entretenez-les très régulièrement

Réserves d'eau (bidons, bacs pour arrosage)

- ▶ Couvrez-les de toiles moustiquaires ou autre tissu

Stockages d'objets susceptibles de conserver l'eau

- ▶ Videz-les puis retournez-les ou rentrez-les

Contact

ars-ara-environnement-
sante@ars.sante.fr

En savoir plus

www.signalement-
moustique.fr

Agence régionale de santé
(ARS) Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi - CS 93383
69418 Lyon Cedex 03
04 72 34 74 00
www.ars.auvergne-rhone-
alpes.sante.fr

Entente interdépartementale
Rhône-Alpes pour la
démoustication (EID)
31 chemin des Prés de la Tour
73310 Chindrieux
04 79 54 21 58
www.eid-rhonealpes.com

